

POLICE DES ROUTES

Restriction de circulation

RC 749-B-P Coriser-sur-Vevey - Attalens **(Giratoire « La Chaux - Attalens »)**

Afin de permettre la pose du revêtement bitumineux définitif sur la route cantonale N° 749-B-P (route du Mont), le tronçon situé depuis le giratoire « La Chaux » (intersection de la route de Châtel-St-Denis et Sur le Mont) jusqu'à la limite cantonale (FR) sera interdit à toute circulation

Du samedi 22 juin dès 21h00
au
lundi 24 juin à 06h00

En cas d'intempéries les travaux seront reportés à une date ultérieure.

Des déviations seront mises en place :

- **pour Attalens par** : Corsier (giratoire « La Chaux ») – Châtel-St-Denis – Bossonnens – Attalens dans les deux sens.
- **pour le Mt-Pèlerin par** : Corsier (giratoire « La Chaux ») - Jongny – Chardonne – Mt Pèlerin dans les deux-sens, les poids-lourds de plus de 10 mètres y seront interdit (**OSR 2.20, Longueur maximum 10 m**).

Les usagers de la route sont priés de se conformer à la signalisation de déviation mise en place à cet effet et de faire preuve de prudence ; nous les remercions d'avance de leur compréhension.

Direction générale de
la mobilité et des routes
Division – Entretien

Publication :

Fao vendredi 8 juin 2018

Avis :

Communes de Chardonne, Jongny, Corsier, Corseaux, Vevey, St-Légier, Blonay,
Châtel-St-Denis, Remaufens, Bossonnens,
Gendarmerie, CET-Blécherette
Gendarmerie, Vevey / FR
VMCV / TPF
Police riviéra
ECA, Pully
Voyer Région Est
Police Viasuisse
Urgences-Santé
Transports Spéciaux
Manifestations
Hotel Mirador
EMS La Maison du Pèlerin
Centre d'études Tibétaines
Office du tourisme